



## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE 2025

### EMPLACEMENTS CAMPING-CARS/CARAVANES

1 - Le numéro de l'emplacement loué est déterminé par le reçu de l'acompte qui confirme également l'acceptation des dates, et rend parfait et définitif le contrat de location.

La présente location est faite pour la période ferme déterminée ci-contre de façon à garantir formellement le locataire, à charge pour lui de payer la totalité du loyer à son arrivée, déduction faite de l'acompte versé.

2 – La garantie annulation : Nous vous recommandons de souscrire à une garantie annulation aux conditions définies ci-dessous :

-la cotisation est de 20 € par séjour, elle est payable intégralement et uniquement lors de la réservation. Son montant s'ajoute à celui de votre acompte ;

-pour être recevable, l'annulation du séjour doit être notifiée par lettre recommandée au plus tard 3 jours après l'événement entraînant l'annulation. La liste complète des motifs couverts par la présente garantie est précisée ci-dessous. Toute demande d'annulation doit être accompagnée de justificatifs précis et incontestables.

-la garantie annulation garantit le remboursement de l'acompte (hors 40€ de frais de dossier) lorsque l'annulation survient entre la date de réservation et la date d'arrivée à Esterel Caravaning, pour un événement non connu ou imprévisible lors de la réservation ;

-les événements couverts par l'assurance sont : décès, accident corporel grave ou maladie grave de vous-même, votre conjoint, vos ascendants, descendants, frères et sœurs, licenciement économique de vous-même ou de votre conjoint, déménagement suite à une mutation professionnelle, dommages atteignant votre résidence principale suite à : incendie, dégâts des eaux, dégradation immobilière consécutive à vol ou vandalisme, tempête, catastrophes naturelles. Cette liste est exhaustive.

-la garantie annulation cesse ses effets dès le début de la location et ne saurait intervenir si un des événements énumérés ci-dessus se produisait pendant le séjour.

3 - Le locataire s'engage à prendre possession de l'emplacement loué au jour fixé. A défaut, s'il n'a pas pris possession de cet emplacement 24 heures après le jour convenu pour son arrivée, la présente location est résiliée de plein droit sans aucune formalité à ses torts et griefs, et l'acompte versé est conservé par ESTEREL CARAVANING à titre de dommages et intérêts. ESTEREL CARAVANING pourra relouer l'emplacement dès l'expiration de ce délai.

4 - Les emplacements avec spa privatif (Imperial, Prestige Spa, Palace de Luxe & Royal Maxi) doivent être loués pour **4 nuits minimum**.

5 - A l'arrivée une caution sera demandée pour les emplacements 'Imperial', 'Prestige Spa', 'Deluxe Prestige', 'Palace de luxe', 'Luxe' & 'Confort'. Cette caution sera rendue à la fin du séjour dès remise de la clef et après un état des lieux pour la propreté de l'emplacement et des équipements.

6 - Dans le cas particulier où le locataire souhaiterait, à son arrivée, un autre emplacement que celui désigné par ESTEREL CARAVANING, il pourrait être satisfait dans la limite des possibilités de la Direction.

7 - Les emplacements aménagés comportent une prise de courant électrique de 16 A à 32 A, l'eau et l'égout (sanitaires communs au camp). Les emplacements privés, dits Impérial, Prestige Spa, Deluxe Prestige, Luxe et l'emplacement Palace de Luxe comportent une salle d'eau particulière avec douche chaude, lavabo, WC, prise de courant électrique et évacuation des eaux usées, chauffage (16 A à 32 A).

8 - Les prix sont déterminés chaque année pour la saison et comprennent les consommations d'eau, d'électricité, l'entrée à la piscine et aux jeux, les animations, à l'exception de la location de VTT.

9 - Pendant la haute saison, la location des emplacements se fait **du Dimanche au Dimanche**, le prix pour 2 personnes étant calculé à la semaine. Le règlement de la facture sera établi sur les dates fixées au contrat signé et la facture se paye à l'arrivée.

10 - TOUS TYPES DE BARBECUES SONT STRICTEMENT INTERDITS AINSI QUE TOUTE AUTRE FORME DE CUISINE EXTERIEURE. Il est FORMELLEMENT interdit : -d'installer une piscine/spa sur l'emplacement loué. -de brancher une climatisation individuelle en extérieur sur l'emplacement. -DE CHARGER UN VEHICULE ELECTRIQUE SUR LES PRISES MISES A DISPOSITION SUR L'EMPLACEMENT.

11 - 6 personnes maximum par emplacement : Pour des raisons d'autorisations administratives et de confort, le nombre de personnes par emplacement est limité à 6.

12 - Les animaux domestiques sont admis et doivent être tenus en laisse. Leurs propriétaires ont l'obligation de ramasser les déjections canines. Une douche pour chiens est à disposition.

13 - Le locataire et ses accompagnants s'engagent à respecter le règlement intérieur figurant dans le livret d'accueil du Caravanning remis lors de l'arrivée.

14 - WIFI : Le Wifi est gratuit mais Esterel Caravanning n'est pas responsable du fonctionnement du réseau et du débit de connexion.

15 - Conformément à la législation, les sous-vêtements, les bermudas, les board shorts et les shorts sont interdits à la piscine (seuls les maillots de bain moulants sont autorisés).

16-MEDIATEUR : « En cas de litige et après avoir saisi le service « client » de l'établissement, tout client du camping a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation, dans un délai maximal d'un an à compter de la date de la réclamation écrite, par LRAR, auprès de l'exploitant. Les coordonnées du médiateur susceptible d'être saisi par le client, sont les suivantes : Le CMAP (Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris – CCI de Paris) : [www.cmap.fr](http://www.cmap.fr) [consommation@cmap.fr](mailto:consommation@cmap.fr) 39, avenue F.D. Roosevelt 75008 PARIS Tél. : 01 44 11 95 40 »